

2024-2025

Affaire suivie par :

-Mme Rios Isabelle,

MCT

Tél : 0262 48 43 23

Mél : isabelle.rios@ac-reunion.fr

-M MENARD Emmanuel

IA-IPR en sciences de la vie et de la Terre

Tél : 0262 48 11 69 // 0693 99 24 67

Mél : emmanuel.menard@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 11/08/2025

Le recteur de région académique de La Réunion,
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les personnels de direction
Mesdames et Messieurs les inspecteurs du 2nd degré
S/C de Mesdames les IA-DAASEN

Objet : Organisation d'une ou plusieurs journées consacrées aux Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF) dans la semaine du 9 septembre : journée mondiale de sensibilisation au TSAF

L'alcool est dangereux à triple titre, pour la santé de la mère, pour la grossesse elle-même (risque de prématurité, de fausse-couche), et pour l'enfant à naître : l'alcool interagit avec la construction de tous les organes et surtout la mise en place anatomique et fonctionnelle du cerveau au cours du premier trimestre de la grossesse avec une neurotoxicité qui s'exprime tout le long de la grossesse.

Les TSAF représentent l'ensemble des conséquences possibles d'une exposition prénatale et/ou pré-conceptionnelle à l'alcool.

Le SAF, Syndrome d'Alcoolisation Fœtale, représente la forme la plus complète, la plus visible, associant des éléments physiques repérables : retard de croissance, malformations et particularités du visage, problèmes neurologiques et un retard psycho-moteur. La fréquence du SAF est de 1 naissance sur 1000 (supérieure à celle de la trisomie 21).

Le Trouble Neuro-Développement Lié à l'Alcool (TNDLA), plus fréquent que toutes les maladies génétiques réunies, concerne au moins un enfant sur 100. Les signes, constatés plus tardivement, à la fin de l'école maternelle ou au début de l'école élémentaire, sont souvent incompris, non rattachés à l'histoire de la grossesse : l'enfant peut présenter des troubles moteurs (problèmes d'équilibre et de coordination globale, difficultés de motricité fine), un déficit mental inconstant, alors que des troubles mnésiques, des difficultés de compréhension verbale, une lenteur, des difficultés pour les raisonnements abstraits, l'enchaînement de plusieurs consignes et pour l'organisation du travail ; ils sont responsables de difficultés d'apprentissage de plus en plus invalidantes à l'école élémentaire et dans le second degré. Des problèmes de comportement (agitation, difficultés de concentration, impulsivité, défaut d'inhibition, immaturité et surtout dysrégulation émotionnelle et influençabilité) viennent renforcer les difficultés au quotidien de ces enfants, mais aussi mettre en défaut l'attitude des proches et les stratégies des équipes éducatives.

Ce handicap, souvent invisible, pourtant évitable, va donner lieu, en l'absence d'intervention, à des enfants avec des difficultés d'apprentissage, des adolescents et des adultes en échec scolaire, en exclusion sociale, avec des problèmes psychiatriques et d'addictologie, qui peuvent aboutir au milieu carcéral.

L'île de La Réunion affiche une prévalence des TSAF plus élevée que celle de l'hexagone (Santé Publique France, 2018). Néanmoins, les chiffres inférieurs des autres régions françaises illustrent surtout l'incapacité à y repérer ces enfants. La Réunion constitue la seule région engagée contre ce fléau de Santé Publique depuis plus de 20 ans. Le 1er avril 2016, le Centre Ressources TSAF a été créé en partenariat conventionné entre la Fondation Père Favron et le CHU de La Réunion.

Depuis quelques années, des actions de formations sont réalisées à destination des professeurs, des PERDIR et du pôle santé scolaire dans notre académie par des interventions du Pr Bérénice ROY-DORAY accompagnée du Dr Meissa NEKAA. Une convention a été signée en 2025 entre l'académie de La Réunion, la fondation Père Favron et le CHU pour acter ce partenariat.

A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation au SAF le 9 septembre, l'académie de La Réunion se mobilise : des séances d'information des élèves seront organisées pendant cette semaine, dans tous les lycées et dans tous les collèges à destination de l'ensemble des 4^è et des 2^{ndes} tout en s'offrant la possibilité d'accueillir les autres classes.

La formation sur les TSAF proposée aux élèves est constituée par une séquence de 2h et sera animée par un personnel de l'établissement déjà formé (personnel infirmier, professeur SVT, biotechnologies-santé-environnement, CPE...). L'année dernière, à minima un personnel par établissement a été convoqué et formé pour cette action. Une séance de formation sera proposée en visioconférence fin août pour les établissements dont le ou les représentants étaient absents.

La séance à destination des élèves se déroulera de la manière suivante :

- accueil des élèves dans la salle par le formateur
- quiz initial
- vidéos sur le TSAF (présentation des TSAF, témoignage, clip musical) à visionner (prise de notes possible et conseillée)
- discussion au sujet des vidéos avec le formateur
- quiz final

Le quiz sera distribué sous format papier aux élèves ; il permettra de mesurer l'évolution du niveau d'acquisition des élèves entre le début et la fin de la séance, ce qui constitue une forme d'évaluation. Ces quiz seront récupérés en fin de séance et transmis au rectorat pour un travail d'analyse et de perspective réalisé par l'université.

La musique du clip musical « Pour toi, pour moi » (<https://youtu.be/ut8fTdw8k1c?si=l5yemtu35v-9ijoS>) pourra être utilisée en sonnerie établissement pour la ou les journées dédiées à l'action éducative.

Selon l'organisation choisie par l'établissement, la séquence sera répétée dans la même journée ou sur plusieurs jours de la semaine afin de sensibiliser et de former le plus grand nombre d'élèves.

Je sais pouvoir compter sur votre précieuse collaboration et sur votre engagement dans la mise en œuvre de cette action éducative.


Le recteur de région académique,
recteur d'academie

Rostane MEHDI